

SANTÉ

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

Direction générale de l'offre de soins

Sous-direction régulation de l'offre de soins

Bureau prises en charge post-aiguës,
pathologies chroniques et santé mentale (R4)

Instruction n° DGOS/R4/2020/166 du 30 septembre 2020 relative à la préparation de la mise en œuvre de la réforme du financement de la psychiatrie

NOR : SSAH2026054J

Date d'application : immédiate.

Validée par le CNP le 24 juillet 2020. – Visa CNP 2020-67.

Résumé : la présente instruction a pour objet d'expliquer le contenu et l'importance de l'enquête sur certains financements des établissements psychiatriques préalable à la mise en œuvre en janvier 2021 de la réforme de financement.

Mention outre-mer : le texte s'applique en l'état dans ces territoires.

Mots clés : réforme du financement de la psychiatrie – activités spécifiques – files actives – nouvelles autorisations.

Référence : néant.

Circulaire/instruction abrogée : néant.

Circulaire/instruction modifiée : néant.

Annexes :

Annexe 1. – Volet activités spécifiques

Annexe 2. – Volet adéquation activité adulte

Annexe 3. – Volet adéquation activité enfant

Annexe 4. – Volet nouvelles autorisations

*La directrice générale de l'offre de soins à Mesdames
et Messieurs les directeurs généraux des agences régionales de santé.*

La mise en œuvre de la réforme du financement de la psychiatrie est une étape importante dans la modernisation de notre système de santé. Cette réforme doit permettre la réduction des inégalités régionales et territoriales afin de faciliter l'accès aux soins de nos concitoyens. Elle doit aussi être l'occasion pour les établissements de démontrer leur dynamisme, leur créativité dans la manière de répondre aux besoins de la population.

Afin que cette réforme puisse se mettre en œuvre dans les meilleures conditions, il est nécessaire que nous établissions les bases budgétaires initiales des différents compartiments dans la plus grande transparence. C'est pourquoi, vous trouverez, ci-joint, une enquête portant sur trois volets.

1. Les activités spécifiques qui sont des activités dont le financement sera sanctuarisé au sein du modèle

Ces activités dont la liste est aujourd'hui arrêtée doivent faire l'objet dans votre région d'un recensement établissement par établissement.

La plupart de ces activités font d'ores et déjà l'objet d'un suivi spécifique, notamment l'offre de soins à destination des personnes placées sous-main de justice, les unités pour malades difficiles,

les PASS psychiatrie et les équipes mobiles psychiatrie précarité, les maisons des adolescents, ou encore les centres de référence ou ressources (CRIAVS, centres experts, psychotraumatisme, centres supports de soins de réhabilitation...). Vous avez la possibilité de renseigner, le cas échéant, d'autres dispositifs identifiés au niveau régional, ne figurant pas dans la liste mais qui au regard de leur spécificité, mériteraient selon vous d'être sanctuarisées au sein du futur modèle, en précisant les activités prises en charge qui justifieraient leur inscription au sein de ce compartiment. Ces ajouts ne préjugent pas de leur éligibilité à la liste définitive des activités spécifiques.

J'attire, en particulier, votre attention sur les surcoûts liés aux unités mixtes enfants/adultes (type 16/25 ans) figurant dans la liste ainsi que sur l'activité d'urgence et de liaison. Pour cette dernière, il s'agit de sanctuariser les moyens déployés par les établissements pour intervenir auprès des services d'accueil des urgences autorisées. En contrepartie de cette sanctuarisation, les activités réalisées au sein des urgences ne feront plus l'objet d'un recueil au sein de l'activité psychiatrique (elle est répertoriée et valorisée du modèle de financement des urgences). Les moyens à prendre en considération pour cette activité englobent l'ensemble des ressources humaines qui interviennent au sein d'un ou plusieurs services d'urgence ou pour l'activité de liaison dès lors que ces derniers ne font pas l'objet d'un remboursement par le ou les établissements qui en bénéficient pour le fonctionnement de leurs services d'urgence. Les moyens pris en compte doivent être, aujourd'hui, financés par la DAF.

2. L'adéquation des formes d'activités

Les différentes formes d'activité (temps plein, post cure, centre de crise etc.) feront l'objet d'une valorisation à la file active dans le futur modèle. Ces valorisations seront différentes selon les formes d'activité et il est donc important que les établissements respectent bien dans la remontée des informations les formes d'activité pour lesquelles ils sont habilités. Quelques exemples de non-respect de cette adéquation ont pu être relevés dans les bases de données. Dans les deux onglets consacrés à cette vérification (adultes et enfants), il vous est demandé de vérifier pour votre région l'adéquation entre les formes d'activité utilisées par les établissements et la connaissance que vous avez de leurs activités.

3. Les activités autorisées et non encore mises en œuvre dans le secteur ex OQN

Vous aviez répondu à la fin de l'année dernière sur les activités autorisées et non encore mises en œuvre dans le secteur ex OQN et pour les régions concernées vous retrouverez dans l'enquête jointe les données alors transmises. Ces données doivent pouvoir être reconfirmées et précisées en particulier dans leur aspect financier. En effet, nous devons au niveau national prévoir le financement de ces autorisations dans les montants à venir de l'objectif national pour la psychiatrie. Ces montants auront aussi des impacts sur le positionnement des régions dans le modèle de rattrapage inter régional.

Par ailleurs, en raison de la crise Covid, nous avons ajouté un tableau qui permet de recenser les activités qui auraient dû ouvrir au cours du premier semestre et qui en raison de la crise en ont été empêchées.

Afin de vous appuyer dans la remontée de ces informations, nous organiserons avec les responsables que vous désignerez des points téléphoniques pour examiner avec eux les difficultés qu'ils pourraient rencontrer dans la collecte ou l'interprétation des données. La date limite de remontée des données par voie électronique est fixée au 30 septembre 2020. Les données doivent être retournées aux adresses suivantes :

DGOS- bureau R4 :

thierry.kurth@sante.gouv.fr
adrien.esclade@sante.gouv.fr

Task Force Réforme du financement :

didier.guidoni@sg.social.gouv.fr

Cette instruction est applicable aux territoires ultramarins des ARS.

Je vous saurais gré de me tenir informée de toute difficulté dans la mise en œuvre de la présente instruction.

*La directrice générale de l'offre de soins,
K. JULIENNE*

*Vu au titre du CNP par la secrétaire générale
des ministères chargés des affaires sociales,
S. FOURCADE*

ANNEXE 1

VOLET ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES

Urgences et liaison	Commentaires				
	<p>Sont recensés les moyens humains (médecins et personnels para médicaux) que les établissements mettent en œuvre pour la réalisation de l'accueil et le traitement des urgences au sein de structures d'urgence autorisées et les moyens mis en œuvre par les mêmes établissements pour intervenir auprès de patients hospitalisés en MCO. La valorisation de ces moyens doit respecter les critères suivants :</p> <p>a- Les établissements qui disposent d'une activité MCO comprenant une structure d'urgence autorisée et une activité psychiatrique ne sont pas éligibles à cette activité spécifique. On considère que les moyens sont d'ores et déjà intégrés dans les bases des établissements</p> <p>b-Si l'établissement psychiatrique est remboursé des moyens engagés par l'établissement MCO, il convient de s'assurer que ce remboursement couvre bien les frais engagés. Si ce n'est pas le cas, la différence peut être inscrite comme activité spécifique</p> <p>c-Pour les établissements dont la base DAF a été, dans le passé, revvalorisée pour cette activité, la totalité du montant doit être inscrite au titre des activités spécifiques. Le montant versé peut faire l'objet d'une actualisation. Cette actualisation doit correspondre au maximum à l'évolution des moyens alloués à l'établissement depuis le premier versement pour l'objet considéré.</p> <p>d-Lorsque l'établissement perçoit, actuellement, pour cette activité, un montant issu du FIR il ne peut être retenu au titre de cette activité spécifique sauf si le financement considéré ne couvre pas l'intégralité des charges. Dans ce cas, la différence peut être inscrite dans l'activité spécifique</p> <p>Commentaires et définition</p>				<p>Etablissement A Etablissement B ...</p>

Unités mixtes enfants/adultes	USMP de niveau 1	Commentaires									
<p>Les unités mixtes enfants/adultes (en général 16/25 ans) sont des unités qui bénéficient d'une tarification particulière ou d'une dotation particulière. Dans l'attente de la définition précise des tarifs pour la dotation file active, vous indiquerez ici le nombre de journées annuelles réalisées par les enfants (- de 18 ans) et par les jeunes adultes au sein de ces unités ainsi que la dotation ou le tarif alloué à cette activité. Sera considéré et inscrit à ce titre comme activité spécifique le surcoût de cette activité au regard des tarifs enfants/adultes lorsque ces derniers seront arrêtés. Cette valorisation sera réalisée à la DGOS</p>	<p>Les Unités sanitaires en milieu pénitentiaire de niveau 1 correspondent aux USMP dont l'offre de soins aux personnes détenues est limitée à une offre ambulatoire (suivi individuel + actions collectives du type CATTP)</p>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td data-bbox="1068 804 1171 1152" style="text-align: center; padding: 5px;">décompte activité</td> <td data-bbox="1171 804 1243 1152" style="text-align: center; padding: 5px;">montant dotation ou tarif</td> <td data-bbox="1243 804 1275 1152" style="text-align: center; width: 10px;"></td> <td data-bbox="1243 1152 1275 1152" style="text-align: center; width: 10px;"></td> <td data-bbox="1243 1152 1275 1152" style="text-align: center; width: 10px;"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="1068 1152 1171 1971" style="text-align: center; height: 365px;"></td> <td data-bbox="1171 1152 1243 1971" style="text-align: center; height: 365px;"></td> <td data-bbox="1243 1152 1275 1971" style="text-align: center; width: 10px;"></td> <td data-bbox="1243 1971 1275 1971" style="text-align: center; width: 10px;"></td> </tr> </table>	décompte activité	montant dotation ou tarif							
décompte activité	montant dotation ou tarif										

Commentaires	USMP de niveau 2	Commentaires	SMPR
			Service médico psychologique régional
	<p>Les Unités sanitaires en milieu pénitentiaire de niveau 2 correspondent aux USMP dont l'offre de soins aux personnes détenues englobe une offre ambulatoire (suivi individuel + actions collectives du type CATTP) et une offre d'hospitalisation à temps partiel (HDJ) ; étant précisé que l'établissement pénitentiaire ne comporte pas de SMPR malgré la présence d'un HDJ (càd que le site n'est pas référencé dans l'arrêté du 10 mai 1995 fixant la liste des établissements pénitentiaires sièges de services médico-psychologiques régionaux et des établissements pénitentiaires relevant du secteur de psychiatrie en milieu pénitentiaire de chaque service médico-psychologique régional</p>		

Commentaires	Centres experts fondamental	Commentaires
	<p>Hébergés au sein de services hospitaliers, les 43 Centres Experts FondaMental sont des services de recours complétant l'offre de soins sectorisée et généraliste en mettant au service des professionnels de santé une aide au dépistage, au diagnostic et à la prise en charge des patients. Ils proposent une évaluation réitérée au cours du temps. Ces centres experts (CE) sont organisés par pathologie en 4 réseaux : les 12 CE Troubles Bipolaires, les 10 CE Schizophrénie, les 8 CE Troubles du Spectre de l'Autisme Sans Déficience Intellectuelle, et un dernier réseau fédérant les 13 CE Dépression Résistante. Ces 4 réseaux de centres experts constituent des plateformes de diagnostic . Ces centres permettent en effet à chaque patient adressé par un médecin généraliste, un psychiatre ou un autre professionnel de santé d'avoir accès, à la réalisation d'un bilan exhaustif de son trouble psychiatrique, somatique et cognitif, avec un bilan biologique. Ce bilan est réalisé à l'aide d'un dossier médical informatisé, propre à chaque pathologie, et partagé par chaque réseau de CE. Les centres disposent ainsi d'une base de données clinique partagée.</p> <p>Vous renseignerez les centres concernés financés par la DAF. La coordination des centres expert est aussi à déclarer dans cette activité spécifique, confié au CHU de Clermont-Ferrand</p>	<p>Délégation de 645 000€ (DAF psy en crédits reconductibles) au CHU de Clermont-Ferrand (établissement pivot pour cette délégation) dédiés à la coordination nationale des centres experts (4 réseaux évoqués en colonne L), garante de l'animation du réseau, de l'harmonisation des pratiques et de la formation des équipes des centres mais aussi de l'homogénéité et l'excellence du dispositif soins/recherche (cf. BDD clinique partagée).</p>

Centre d'excellence TSA/TND	Commentaires	Unités pour malades difficiles (UMD)
	<p>Suite à l'appel à projet lancé en février 2019, 3 centres (Paris (APHP), CHU Montpellier et CHU Tours) ont été sélectionnés par un jury international en juin 2019. Ils bénéficient d'un financement à hauteur de 100 000€ par an (Crédits DAF) et par centre sur 3 ans (crédits délégués via la circulaire DGOS du 7 novembre 2019 relative à la campagne tarifaire et budgétaire 2019 des ES - C2 2019).</p> <p>Un nouvel AAC pour 2 centres a été lancé en juin 2020.</p> <p>Ces financements pourront relever du futur compartiment Recherche.</p>	<p>Les unités pour malades difficiles (UMD), services psychiatriques spécialisés, admettent uniquement des personnes qui « présentent pour autrui un danger tel que les soins, la surveillance et les mesures de sûreté nécessaires ne peuvent être mis en œuvre que dans une unité spécifique » (art. L. 3222-3 du code de la santé publique. Le patient admis en UMD est toujours « admis en soins psychiatriques à la demande du représentant de l'Etat » (SDRE). L'admission s'effectue dans l'unité la plus proche du lieu de soin du patient, sous réserve des disponibilités. Un arrêté du 14 octobre 1986 a précisé le règlement intérieur type de l'UMD.</p>

Commentaires	Unité Hospitalière Spécialement Aménagée (UHSA)	Commentaires
<p>Les UMD sont des structures de prise en charge à vocation interrégionale (il existe actuellement dix UMD en France : Villejuif, Montravet, Sarreguemines, Cadillac-sur-Garonne, Plouguenével, Monestier-Merlines, Bron, Albi, Châlons-en-Champagne, Sotteville-lès-Rouen). Il s'agit d'une mission de santé publique, qui s'impose aux acteurs (SDRE) et qui n'est pas valorisable par l'activité (compartiment DFA).</p> <p>Ce sont des unités d'hospitalisation complète en psychiatrie dédiées exclusivement aux personnes détenues souffrant de troubles mentaux (loi du 09/09/2002). Ces structures permettent des hospitalisations avec ou sans consentement. Elles sont implantées au sein d'un établissement de santé mais bénéficient d'une surveillance pénitentiaire. Elles sont actuellement au nombre de 9 sur le territoire et une seconde vague de construction est à l'étude.</p>		

Centre de ressources pour les intervenants auprès des auteurs de violences sexuelles (CRIA VS)	Commentaires	Dispositif de prise en charge des personnes détenues condamnées à une infraction de nature sexuelle
<p>Les centres de ressources ont vocation à assurer des actions de recherche, de formation des professionnels, de prévention et à mettre en place des partenariats permettant de constituer des réseaux de prise en charge des auteurs de violences sexuelles. Il y a 27 CRIA VS en France et généralement plusieurs CRIA VS par régions. Leurs missions sont la formation (Impulser la formation initiale et développer la formation continue auprès de tous les professionnels impliqués dans la prise en charge des auteurs de violences sexuelles), la recherche (Encourager, favoriser, initier le développement de nouvelles recherches et réflexions sur l'amélioration de l'évaluation, des traitements, et des suivis des auteurs de violences sexuelles), la prévention (Participer au développement des principes et actions de prévention des violences sexuelles aux niveaux primaire, secondaire, et tertiaire), l'animation de réseau (Animer le réseau Santé-Justice, recenser les ressources et les compétences régionales, dans l'objectif d'une collaboration étroite entre acteurs des champs santé, justice, et social), la mise à disposition d'un espace expert (Fournir un espace de réflexion et d'élaboration autour des difficultés inhérentes aux pratiques professionnelles des intervenants auprès des auteurs de violences sexuelles) et la documentation (Mise à disposition des documents de références, des avancées de la recherche, et de l'évolution des connaissances par l'intermédiaire d'une base de données documentaires nationale accessible en ligne).</p>	<p>Les CRIA VS sont financés par la DAF PSY avec une dotation par CRIA VS à faire remonter pour redonner une lisibilité de ces crédits fléchés.</p> <p>Les missions portées ne sont donc pas valorisables dans le compartiment à l'activité.</p> <p>Evolution possible à prévoir car était des lieux de la prise en charge des AICS inscrit dans la feuille de route santé des Personnes placées sous main de justice.</p> <p>Sont à rendreigner les surcouts liés à l'adaptation des PEC.</p>	

Commentaires	Centre régional de dépistage des troubles génétiques	Commentaires
Commentaires	Ne concerne que les activités financées par de la DAF psy	Commentaires

Centre support/ressource réhabilitation sociale	Commentaires	
	<p>Instruction DGOS relative au développement des soins de réhabilitation psychosociale dans les territoires du 16 janvier 2019 : développement d'une offre de soins de réhabilitation psycho-sociale de proximité + identification parmi cette offre de centres de soins « support » qui ont pour missions complémentaires de : diffuser les connaissances et les outils en réhabilitation psychosociale (organisation de journées, congrès, formations...), fournir un appui à la structuration des offres de proximité (aide à l'ingénierie de projets, formation des professionnels...), soutenir leur fonctionnement via une animation territoriale, faire avancer la recherche et l'évaluation.</p> <p>Sont à renseigner les surcouts des centres "support" liés à la réalisation de ces missions complémentaires</p> <p>Centres supports tels que définis ds la circulaire de 2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> *Enveloppe de 5,247 millions d'euros a été déléguée aux ARS dès la 2ème circulaire budgétaire 2018 (DAF psychiatrie). *5,736M€ délégués en C2 2019. *Sollicitation 3ème tranche au PLFSS 2021 (5,736M€) <p>Situation spécifique du centre de ressources de réhabilitation psycho-sociale (N. Franck) adossé au CH du Vinateur (ARA), qui réalise des missions d'appui extrarégionales (exemple financement FIR alloué par l'ARS Nouvelle Aquitaine)</p>	

Centre de ressources autisme (CRA)	Commentaires	Unités de soins intensifs en psychiatrie (USIP)	Commentaires
<p>Décret n° 2017-815 du 5 mai 2017 relatif aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement des centres de ressources autisme</p> <p>Missions : information ; appui et expertise à la réalisation de bilans diagnostiques et fonctionnels ; réalisation des évaluations et des diagnostics fondés sur les données acquises de la science pour des situations et des cas complexes de TSA ; actions de sensibilisation et de formation ; études et recherche ; animation réseau régional des acteurs intervenant dans le diagnostic et l'évaluation, le soin, l'éducation, l'accompagnement et la pédagogie et le parcours des personnes TSA ..</p> <p>Seuls sont à renseigner les financements en DAF.</p>	<p>Double financement : ONDAM MS + DAF, seul le financement DAF est à renseigner (financement des équipes associées de diagnostic des CRA, qui produisent de l'activité valorisable dans le compartiment DFA car prise en charge de soin. Autres missions financées sur ondam ms)</p> <p>Au moins un CRA par région. Les CRA exercent leurs missions à l'échelon régional ou infra-régional et peuvent mener des actions inter-régionales.</p> <p>En fait, à ce jour 26 CRA (1 par ex-région avec parfois des antennes)</p>	<p>Seules les unités qui répondent au cahier des charges national peuvent prétendre être inscrites comme activité spécifique</p>	

Maison des adolescents	Commentaires	Equipe Mobile Psychiatrie Précarité	Commentaires
	<p>Le financement qui est recensé au titre de cette activité correspond à la part du fonctionnement des maisons des adolescents qui est supporté par la DAF à l'exclusion des activités de soins (CMP par ex) qui peuvent parfois y être intégrées et hors subventions des collectivités territoriales..</p> <p>Les dotations départementales ne sont pas à remonter</p>	<p>La partie de l'activité qui correspond à des activités de coordination est prise en compte comme activité spécifique. La partie qui relève de l'activité sera valorisée dans la dotation populationnelle et la dotation filie active</p>	

PASS PSY	Commentaires	Unité d'accueil et de soins pour personnes sourdes (UASS)	Commentaires				
			Sont à recenser uniquement les activités financées par la DAF (hors dotation MIG)	Dispositif marginal en France			

Les Permanences d'Accès aux Soins de Santé dès lors qu'elles répondent au cahier des charges national sont à recenser comme des activités spécifiques, à l'exclusion des PASS financées sur la MIG PASS.

Prise en charge mineurs de retour de zone	Commentaires	Etablissement Public National de Fresnes	Commentaires
		<p>L'EPSNF est un établissement historique doté d'un statut juridique et d'une gouvernance spécifique (article R. 6147-68 et suivants du CSP). Sa tutelle est assurée par le ministère de la Justice et de la Santé, il est considéré comme un établissement pénitentiaire et un établissement de santé.</p> <p>Mission nationale confiée au Pr Baubet (CH Avicennes) pour l'accueil et la coordination du protocole des enfants de retours de zone de guerre.</p> <p>Mission non valorisable via l'activité et d'intérêt général.</p> <p>Cette activité spécifique ne concerne pour l'instant que la région Ile de France.</p> <p>Il a une vocation nationale, c'est-à-dire qu'il peut prendre en charge des patients orientés par l'ensemble des établissements du territoire.</p> <p>Il est réservé aux hospitalisations hors urgence et hors psychiatrie.</p>	

Centre référent TCA	Commentaires	Unités Mères/bébés					
Centre référent TCA	Commentaires	Unités Mères/bébés					
	<p>Unités hospitalières d'évaluation, de recours et de coordination pluriprofessionnelle TCA inscrites dans la mise en œuvre d'un parcours de prise en charge graduée des TCA afin de structurer les soins sur les territoires (répondent aux attendus de la note de cadrage annexée à l'instruction DGOS relative à l'organisation de la prise en charge des troubles du comportement alimentaire qui va sortir en juillet 2020)</p>	<p>Les unités référentes mères bébés financées en DAF pour leurs activités à temps complet, à temps partiel et leurs consultations sont à recenser. Tous les moyens de l'unité doivent être retracés</p>					

Centre National de Ressources et de Résilience	Commentaires	Dispositifs régionaux de prise en charge du psychotraumatisme				
	<p>L'objectif général du CNRR est de rassembler tous les travaux de recherche ou d'observation déjà entrepris relatifs à la prise en charge psychologique des victimes, de proposer des bonnes pratiques en matière de prise en charge des troubles psychiques post-traumatiques et de contribuer à la formation des professionnels notamment à travers l'élaboration d'outils pédagogiques. Le CNRR anime également au niveau national sur le plan métier le réseau des dispositifs de prise en charge globale du psycho trauma.</p> <p>Dans le cadre du GIP CNRR, une contribution à hauteur de 280.000 € est déléguée au CHU de Lille, co-porteur du projet retenu en novembre 2018, dans le cadre d'un appel à projet national. Cette contribution correspond à la mise à disposition de professionnels de santé et à une participation aux frais de fonctionnement du GIP. Fonction à vocation nationale et interministérielle ne produisant pas d'activité valorisable dans le compartiment DFA (pas de prise en charge de soin)</p> <p>La prise en charge la plus précoce possible des victimes de violences constitue à ce jour un enjeu majeur de santé publique. Les dispositifs spécialisés dans la prise en charge globale du psychotraumatisme retenus dans le cadre de l'AAP 2018 ont une double mission : une prise en charge de tout type de victime et de violence, intégrant l'animation des compétences sur le territoire et une fonction de ressource et d'expertise concernant le psychotraumatisme</p>					

Commentaires	<p>Dispositif VigilanS de recontact des personnes ayant fait une tentative de suicide, dans les suites de leur sortie des urgences ou d'une hospitalisation</p> <p>Le programme VigilanS est un dispositif de veille des suicidants sur une période de 6 mois. Les objectifs du dispositif sont de contribuer à une baisse de la mortalité et la morbidité par suicide, dans une population de sujets suicidants. Il visera à constituer des procédures d'alerte efficaces dans chaque centre, en cas d'identification de sujets en crise suicidaire ainsi que de contribuer à la mise en place de stratégies innovantes et répliquables dans la prise en charge des conduites suicidaires. Le déploiement national fait suite à l'annonce de la ministre en juin 2018 lors du comité national santé mentale et psychiatrie, d'installer un dispositif par région d'ici 2021.</p>			
---------------------	--	--	--	--

	Commentaires	Mission dont la permanence est prévue jusqu'au déploiement effectif de Vigilans sur le territoire. Son maintien est régulièrement discuté et actualisé en fonction de l'évolution du déploiement et des besoins. Fonction à vocation nationale ne produisant pas d'activité valorisable dans le compartiment DFA (pas de prise en charge de soins).					
	Soutien technique national de Vigilans						
	Commentaires	Activité relevant d'une mission d'intérêt général avec un volet ne produisant pas d'activité valorisable dans le compartiment DFA	0				

Commentaires	<p>Unités non recensées et qui mériteraient d'être sanctuarisées au sein des activités spécifiques (justifier la spécificité de l'activité au regard des critères d'inscription dans ce compartiment) - par exemple structure du type "Centre régional"</p>				
Autres	<p>Vous recenserez le cas échéant les autres dispositifs spécifiques (non déjà recensés par ailleurs) identifiés au niveau régional, relevant d'une mission d'intérêt général ne produisant pas d'activité valorisable dans le compartiment DFA.</p> <p>Vous préciserez les activités prises en charge par ces dispositifs justifiant leur inscription au sein du compartiment "activités spécifiques"</p>				

ANNEXE 2

VOLET AADÉOUATION ACTIVITÉ ADULTE

Les formes d'activités correspondent à des modalités de prises des patients. Elles constituent une trame essentielle du nouveau mode de financement en ces sens que chacune renvoie à un tarif particulier. C'est pourquoi, il est important que les établissements respectent les formes d'activité pour lesquels vous les recommandez. Dans le tableau ci-joint, vous retrouvez pas établissement et par forme d'activité que les formes d'activité utilisées correspondent bien à des activités reconnues et dans des volumes qui vous paraissent correspondre à la réalité de l'établissement. Nous vous remercions de nous signaler les anomalies constatées et de les signaler auprès des établissements afin qu'ils puissent corriger leurs paramètres de codage.

Si certains établissements vous paraissent absents à tort de la liste ci-dessous, merci aussi de nous l'indiquer en commentaire

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

formes d'activité	tempo plein	séjour thérapeutique	HAD soins à domicile	Pict Familial	Appart'hérap	post Cure	centre de crise	HJ	H nuit	Alt Therap	Total général	commentaires
												5772
Auvergne-Rhône-Alpes	40 040											411
ADDISY LYON												93
CENTRE CALADOIS DE PSY AMBU - CPA												47
CENTRE DE RÉADAPTATION DE MAIRIS												367
CENTRE DE SANTE MENTALE MGEN												140
CENTRE YONNAIS DE PSYCHIATRE AMBULAT												280
CENTRE POST CURE LA MUSARDIERE	294											294
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MONT D'OR	1 897			1								2 259
CH ALPES ISERE	990			26								1 355
CHAMBERT	2 114											2 577
CHANNECY GENEVOIS	407			47								43
CH DE ROAINE	538											548
CH DE SAVOIE	1 214			33								646
CH DROME-VIVARAIS	1 459			15								1 627
CH DU FOREZ	291			11								1 907
CH HENRI MONDOR AURILLAC	652											386
CH MONTLUCON	337			12								895
CH MOULINS ZEURE	642			3								472
CH SAINT JEAN DE DIEU	1 725			18								951
CH SAINT E MARIE	1 132											2 373
CH STE MARIE	1 540			8								1 900
CH ST-FLOUR	173											2 307
CH THERES	294											206
CH VICHY	567											377
CHIC DU LEMAN	217											751
CHIS LE VINATIER	2 998											266
CHISAINAY LE CHATEAU	295											4 468
CHU CLEMENT-MERRAND	1 182											692
CHU GRENOBLE	134											1 463
CHU SAINT ETIENNE	1 287											345
CLINIQUE DE CHAMPAVERT	1 441											1 837
CLINIQUE DE CHATILLON	277											1 908
CLINIQUE DE LAUZON - LA ROCHE	727											495
CLINIQUE DE ST VICTOR	824											968
CLINIQUE DAUPHINE	1 374											1 000
CLINIQUE DU GRAND PRE - DURTOL	1 131											1 374
CLINIQUE DU GRESVAUDAN												232
CLINIQUE LA CHAVANNERIE	309											404
CLINIQUE LES QUEIRIAUX - COURNON	508											651
CLINIQUE MEDICALE LE SERVAY	831											1 117
CLINIQUE MEDICALE MON REPOS	713											286
CLINIQUE NEURO-Psychiatrique MTS DU FOREZ	532											149
CLINIQUE NOTRE DAME												532
CLINIQUE NOUVELLE DES VALLEES	750											649
CLINIQUE PSYCHIATRIQUE YON-LUMIERE	1 260											1 220
CLINIQUE PSYCHIATRIQUE PARASY	503											3 505
CLINIQUE REGINA	558											721
CLINIQUE SAINT-VINCENT DE PAUL	483											552
CLINIQUE VILLA DES ROSES	435											694
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE	897											1 116
ESMP SITE BOURGOGNE-JALLIEU	793											1 077
ÉTABLISSEMENT MÉDICAL LA FEPPE	260											260
HÔPITAL D'INSTRUCTION DES ARMÉES DESGENETTES	105											181
HÔPITAL SAINTE MARIE DE PRIVAS	1 591											2 057
KORIAN LE CLOS MONTAIGNE	613											613
Maison de Santé VAUGNERAY	521											639
SANTÉ MENTALE ET COMMUNAUTÉS												220
UNITÉ GÉNOTO-PSYCHIATRIQUE ARBESLE	225											225
UNITE JOUR THÉRAPIE COGNITIVO-COMPORT-												335
Bourgogne-Franche-Comté	15 760											21 259
ASSOCIATION HOSPITALIÈRE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ	2 583											3 172
CH LES CHANALX MACON	501											517
	5											5

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

MAISON DE SANTÉ SÈLE ALLEE	506	192	192	2	261	846
Corse	1 888					
CENTRE DE JOUR VILLA SAN ORNELLO						435
CH BASTIA	418					418
CHS DE CASTELLUCIO	785	2				889
CLINIQUE DU CAP	242					242
CLINIQUE SAN ORNELLO	443					443
Grand-Est	23 912					
CENTRE MATHILDE SALOMON	16					1399
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE DE NANCY	1 791					34 549
CH BELAIR	1 442					
CH BRIVEY	269					
CH BRENNEN LE CHATEAU	845					
CH DE COLMAR	509					
CH DE JURY	1 971					
CH DE LA HAUTE MARNE	779					
CH DE LORQUIN	675					
CH DE MT ST MARTIN	168					
CH D'ESTEIN	46					
CH RAVENEL -MIRECOURT	1 325					
CH ROUFFACH	1 239					
CH VERDUN/SAINTE MIHEL	2 097					
CH DE LA HAUTE MARNE	509					
CH DE LORQUIN	675					
CH DE MT ST MARTIN	168					
CH RAVENEL -MIRECOURT	1 325					
CH ROUFFACH	1 239					
CH VERDUN/SAINTE MIHEL	2 097					
CH DE REIMS	352					
CH DE REIMS	3					
CH DE THIONVILLE	324					
CHS DE FAINS-VEIL	589					
CHS SARREGUEMINES	1 395					
CHU DE STRASBOURG	587					
EPAN	2 751					
EPSON CHALONS	15					
Foyer L'Amitié	1 588					
GRC HOSP REGION MULHOUSE ET SUD ALSACE	731					
HOPITAL D'INSTRUCTION DES ARMÉES LE FOUEST	185					
HOPITAL STE BLAISE DE METZ	314					
MAISON DE SANTÉ MERLY	420					
MAISON DE SANTÉ MARGUERITE NOVANT	580					
SA CLINIQUE SOUSA SA	735					
UFEGAM, LE RÖGGENBERG	282					
Guadeloupe	1 365					
CH LOUIS CONSTANT FLEMING	120					
CLINIQUE DE L'ESPÉRANCE	227					
EPSM DE LA GUADELOUPE	1 018					
Guyane	79					
CH FRANK-JOLY						
Hauts-de-France	29 498					
ASSOCIATION DE SANTÉ MENTALE LA NOUVELLE LONGE	34					
CENTRE ANTOINE DE SAINT-EXUPÉRY - VENDIN LE VIEIL	1					
CENTRE DE POSTURE ECOVIES II	243					
CENTRE LES MARRONNIERS AHNAC	454					
CH ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL	25					
CH BAPALME	578					
CH D'ABEVILLE	221					
CH D'ARRAS	936					
CH DE BOULOGNE	493					
CH DE CALAIS	521					
CH DE CAMBRAI	497					
CH DE DENAIN	275					
CH DE DOUAI	489					
CH DE FOURMIES	655					
CH DE LENS	670					
CH DE PERONNE	178					
CH DE SAINT - AMAND	484					
CH DE SAINT QUENTIN	647					
CH HENIN-BEAUMONT	497					
CH PHILIPPE PINEL	1 346					
CH SAMBRE AVENORS	665					
CH SOMAIN	189					
CH VALENCIENNES	629					
CHICHE CLERMONT	2 648					
CHRU DE LILLE	404					
CLINIQUE DE L'ESCREBIEUX	744					
CLINIQUE DU BOUGAGE	446					

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

CLINIQUE DU CAMPUS DURY	641	266	23
CLINIQUE DU CHATEAU LOOS	111	28	12
CLINIQUE DU VIRVAL	765	424	
CLINIQUE EUGENIE	317		
CLINIQUE LA MAISON FLEURIE	483		
CLINIQUE LA ROSERAIE	498		
CLINIQUE LES OYATS			
CLINIQUE MAISON FLEURIE PARC MONCEAU	265	162	
CLINIQUE MARIE SAVOIE	93		
CLINIQUE MEDICO PSYCHOLOGIQUE	38		
CLINIQUE ROBERT SCHUMAN	92		
CLINIQUE SAINTE MONIQUE	368		
EPMAG AGGLOMERATION LILLOISE LONMELET	2.672	51	
EPMAG FLANDRES	1.562	8	
EPMAG LILLE METROPOLE	1.997		
EPMAG VAL DE LYSSARTOIS	2.091		
EPMID DE L'ASNE	1.747	13	
HDI			
HOPITAL DE LA MGEN - CENTRE DE SANTE MENTALE	74		
HOPITAL SAINT VINCENT - SAINT ANTOINE	34		
MAISON D' SANTE LE RYONVAL	620		
SAS CLINIQUE EPSY DU LITTORAL	795		
Île-de-France	55.905	315	370
AP-HP	4.020		
APPARTEMENT THERAPEUTIQUE LISIE	15		
ASSOCIATION DE SANTE MENTALE DU XIIEME ARRONDISSEMENT	681	25	
C.M.P.A. NEUFMOULINS	11		
CASH DE NANTERRE	507	1	
CENTRE PSYCHOTHERAPIE D OSNY	423		
CENTRE DE SANITE MENTALE DE ORLÉAN - MGEN	310		
CENTRE DENSE CROISSANT			
CENTRE DU PARC DE SAINT-CLOUD AVRAY	8		
CENTRE INTERHOSPITALIER MAISON-BLANCHE	4.243	35	
CENTRE MEDICAL CEVENNES	11		
CENTRE MEDICAL LABRADOR	10		
CENTRE MEDICAL-PEDAGOGIQUE JARNAUD BOUJFERMONT	84		
CENTRE MODAGOR			
CENTRE PHYMENIN			
CENTRE POST CURE CHANTEMERLE			
CENTRE POST CURE GILBERT RABY	447	270	
CENTRE POST CURE UDSMEST PARIS ST MAUR	24		
CENTRE RENE CAPITANT			
CH DE GONESSE	540	17	
CH DE PLAISIR	813		
CH DES TROIS			
CH DE VERSAILLES	1.183		
CH F.H. MANRIES	211		
CH FRANCOIS QUESNAY MANTES LA JOLIE	285		
CH LEON BINET PROVINS	180		
CH LES MURETS	1.042	60	
CH PAUL GIRAUD	2.654	40	
CH REINE DUBOS PONTOISE	733	22	
CH ROBERT BALLANGER	476		
CH ROGER PREVOT	908	58	
CH SAINTE ANNE	3.358		
CH SUD SEINE ET MARNE	449		
CH SUD-FRANCAIS	888		
CH THOPHILE ROUSSEL			
CH VICTOR DUPUY ARGENTEUIL	475	5	
CHIC DE CRETEIL	289		
CHIC DE MEULAN LES MUREAUX	455	32	
CHIC DE POISSY ST GERMAIN			
CHIC DE PSYCHIATRIE DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT FON	1.036		
CHIC DE VILLENEUVE ST GEORGES	5		
CLINIQUE CHATEAU DU BEAIR	149		
CLINIQUE DE L'ILE LE MOULIN	516		
CLINIQUE D'OREMONT	736		
CLINIQUE DU CHATEAU DE GARCHES	749		
CLINIQUE DU CHATEAU DE PERREUSE	409		
CLINIQUE DU CHATEAU DE VILLEBOZIN	675		
CLINIQUE DU VAL DE BIEVRE L'ABBAYE	713		

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

CLINIQUE DUPRÉ	164	84	84	268
CLINIQUE D'YVELINE	1 561	65	65	1 626
CLINIQUE JEANNE D'ARC ST MANDÉ	885	195	195	1 080
CLINIQUE LA NOUVELLE HÔPITAISE	565			585
CLINIQUE MÉDICAL DE VILLE D'AVRAY	387			509
CLINIQUE MÉDICAL DU PARIS 5 TOUEN	414			513
CLINIQUE MÉDICO-UNIVERSITAIRE GEORGES HEUYER	71			165
CLINIQUE NEURO-PSYCHIATRIQUE LES ORCHIDES	689			781
CLINIQUE NEURO-PSYCHIATRIQUE LES PERVERNCHES	460			470
CLINIQUE PSYCHIATRIQUE L'ANGE GARDIEN	756			756
CLINIQUE PSYCHIATRIQUE DE L'ALLIANCE	588			
CLINIQUE PSYCHIATRIQUE DU PAYS DE SEINE	722			1 004
CLINIQUE VILLA DES PAGES	424			452
CLINIQUE VILLA MONTSOURIS	418			418
EPS ARTHÈME DURAND	1 755			2 297
EPS VILLE-ÉVARD	3 343			3 343
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ ERASME	617			617
ÉTAT SANITÉMENTALE DE PARIS - MGEN	2	2	2	6
GH CARNELLE-PORTES DE COISE	359	7	7	137
GHÉA EAUBONNE MONTMORENCY SIMONE VEIL	641			282
GRAND HÔPITAL DE VEST FRANÇAISE	31			28
GROUPEMENT D'HOPITALIER NORD ESCONNE	2 292			181
GRPE HOSPITALIER DU SUD LE DE FRANCE	488			213
HDI ASSOCIATION AIDE À L'EPILEPSIE LIONEL VIDART	650			395
HDI ATELIER THERAPEUTIQUE ELEAN RETROUVE	29			206
HDI ETIENNE MARCEL				34
HDI GOMBAULT DARNAUD				34
HDI IENVOI	2			34
HDI ODEUR FAURET				34
HDI POUR ADOLESCENT CEREP-MONTSOURIS	5			34
HDI PRENT'S-BONNEUIL	3			34
HDI SPASTM				34
HÔPITAL D'INSTRUCTION DES ARMÉES BEGIN	232			34
HÔPITAL D'INSTRUCTION DES ARMÉES PERCY	266			34
HÔPITAL FOCH	228			34
INSTITUT GEN DE LA VERRIERE	536			34
INSTITUT MUTUALISTE MONTSOURIS	7			34
INSTITUT PAUL SAGOND				34
LES HÔPITAUX DE SAINTE MAURICE	1 501			34
MAISON DE SANTÉ D'EPINAY LE NOMBRE AGE	1 083			34
MAISON DE SANTÉ DE BELLEVUE	699			34
MAISON DE SANTÉ DE ROCHEBRUNE	390			34
MAISON DE SANTÉ INGENT SUR MARNE	1 122			34
MAISON HOSPI SPASTM CERGY LE HAUT	199			34
RELAI JEUNES DE SERVICES				34
UNITÉ ACCUEIL PSYCHOTHERAPEUTIQUE FAMILIALE				34
La Réunion	3 285	21	77	1 142
CHR RÉUNION				733
CLINIQUE LES FLAMBOYANTS	986	21	32	116
CLINIQUE PSYCHOTHERAPIQUE DU SUD	530			185
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ MENTALE DE LA RÉUNION	1 368			195
Martinique	1 462	1	45	1 142
CH DE COSON	818	1	76	11
CHU DE MARTINIQUE	284		76	11
CLINIQUE DE L'ANSE-COLAS	360			182
Normandie	16 165	223	160	67
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE DE L'ORNE - ALÉNCON	825	9	28	122
CH AUNAY-BAYEUX - CENTRE HOSPITALIER	292	6		36
CH DE DIEPPE	653			85
CH DE FAUCIÈSE				30
CH DE VIRE	221	4	17	43
CH DU HAVRE	1 787		4	300
CH FLEURS	287	2		40
CHS DE PONTORSON	603			371
CHS DU ROUVRAY	4 034	13	6	965
CHS NAVARRE EYREUX	1 630		27	1 220
CHU CÔTE DE NACRE CAEN	376		9	208
CLINIQUE DE LA MARÉE DANS	584			150
CLINIQUE DES PORTES DE LEURÉ	464			169
CLINIQUE OCEANE	581			82
				466
				135
				1 182

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

CH SAINTE-MARIE	1 800	50	10	425	6
CHR TOULOUSE	587	5	28	157	6
CHS DE LEYME	816	1	20	216	6
CHS DE THIERS	1 363	1	563	419	2 366
CHS PIERRE JAMET	1 468	18	10	788	118
CHSP LE MAS CAREIRON	1 037	13	2	303	1 360
CHU MONTPELLIER	1 483	4	1 057	1 057	2 571
CHU NIMES	757	4	97	97	1 108
CLINIQUE BELLE RIVE	1 039	4	495	495	250
CLINIQUE CASTELVIEL	637	4	92	92	1 534
CLINIQUE DAUFERRY	877	4	397	1 278	729
CLINIQUE DE BEAUPUY	1 160	121	1 278	1 281	1 281
CLINIQUE DE MIREMONT	358	50	50	358	358
CLINIQUE DE MONTRBERON	627	17	556	677	677
CLINIQUE DES CEDRES	1 065	321	132	1 638	1 638
CLINIQUE DU CHATEAU DE SEYSES	1 056	468	77	1 188	1 188
CLINIQUE DU MONT D'URAN	708	468	250	398	398
CLINIQUE DU PONT DU GARD	787	468	136	458	458
CLINIQUE DU PRE	1 057	383	455	1 895	1 895
CLINIQUE DU ROUSSILLON	566	566	205	771	771
CLINIQUE LA JIRONDE	649	517	225	649	649
CLINIQUE LA PERGOLA	708	284	250	742	742
CLINIQUE LES SOPHORAS	321	284	1 242	1 242	1 242
CLINIQUE NEURO-PSYCHIATRIQUE DOMAINE DU CROS	433	116	136	569	569
CLINIQUE PSYCHIATRIQUE LAMPRE	433	389	253	1 059	1 059
CLINIQUE RECH	690	116	116	824	824
CLINIQUE SAINT ANTOINE	435	389	116	333	333
CLINIQUE ST MARTIN DE VIGNOGOU	217	790	9	790	790
CLINIQUE STELLA	708	244	36	49	49
FOUNDATION JOHN BOST, PAVILLON LOU CAMIN	40	244	244	271	271
LES HOPITAUX DU BASSIN DE THAU	235	244	48	244	244
MAISON DE REPOS SENSEVA	833	719	85	881	881
SA CLINIQUE MARIGNY	273	273	85	804	804
SA MAISON DE SANTÉ MAUHOL	433	597	136	433	433
SARL CLINIQUE DE PIETAT	597	157	88	733	733
SARL CLINIQUE D'EMBATS	597	157	213	245	245
SARL SE CLINIQUE DU DOCTEUR BECQ	597	157	213	23 853	23 853
SAS CLINIQUE SAINT CLEMENT	16 174	284	173	61	16 174
Pays de la Loire	16 174	302	450	6 196	16 174
CENTRE DE POST CURE PSYCHIATRIQUE	2 321	109	41	150	150
CENTRE DE POST CURE PSYCHIATRIQUE SITE LA MANGUAIS	2 300	30	89	89	89
CENTRE POST CURE LES BRIOUD	437	11	34	575	575
CESAME CHS ST GEMMES SUR LOIRE	949	20	27	656	656
CH CHOLET	44	25	166	8	3 052
CH GEORGES DAUMEZON	426	1	413	39	642
CH LAVAL	446	1	112	5	1 411
CH NORD-MAYENNE	205	2	110	14	577
CH SAUMUR	769	351	19	155	575
CH ST-NAZAIRE	14	123	22	22	383
CHIC DU HAUT-ANJOU	210	56	181	1 259	1 259
CHIC LOIRE VENDEE OCEAN	439	103	285	266	266
CHS BLAIN	918	68	40	620	620
CHU DE NANTES	2 321	124	1 216	1 414	1 414
CLINIQUE LA ARRÈRE	2 381	27	708	3 688	3 688
CLINIQUE NOTRE DAME DE PRITZ	786	99	41	3 130	3 130
CLINIQUE PSYCHIATRIQUE DU PARC	288	276	22	954	954
CLINIQUE SAINT DIDIER	261	33	839	387	387
EP DE SANTÉ MENTALE DE LA SATTHE	2 075	4	60	662	662
INSTITUT PSYCHOTHERAPIQUE LE PIN EN MAUGES	125	4	60	261	261
LES APSYADES	452	43	78	2 954	2 954
POLE SANTE SUD SITE CNCM	29 436	311	300	125	125
Provence-Alpes-Côte d'azur	1 743	1 293	4	107	107
AP-HM	1 27	217	15	530	530
CENTRE DE POST CURE LA BASTIDE	1 076	390	4	4 623	4 623
CENTRE DE SOINS LES COLLINES DU REVEST	500	7	15	127	127
CENTRE MÉDICAL CHANTOURS	553	13	15	1 308	1 308
CH ANTIBES-JUAN LES PINS	20	76	31	390	390
CH BUECH DURANCE	480	14	37	576	576
CH D'ARLES	246	7	102	694	694
CH DE BRIANCON	618	1	43	531	531
CH DE CANNES	618	1	1	369	369

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

CH DE DRAGUIGNAN	379	71	3	450
CH DE GRASSE	231	59	3	293
CH DE MARTIGUES	494	197	3	705
CH DIGNE	651	404	1 083	
CHIC FREJUS	381	22	6	1 083
CHIC TOULON	1 299	8	12	456
CHS EDOUARD TOULOUSE	955	41	165	1 484
CHS MONTAUVET	1 965	67	35	2 146
CHS MONTPERRIN	1 693	22	13	4 303
CHS PIERRE FEU	839	43	23	3 172
CHS SAINTE MARIE NICE	1 600	109	15	1 175
CHS VALVERT	881	55	3	2 427
CHU DE NICE	459	5	3	1 718
CLINIQUE DE L'ESCALE	463	5	12	590
CLINIQUE DES TROIS CYPRES	271	5	3	604
CLINIQUE DES TROIS-LUCS	253	5	6	271
CLINIQUE LA BASTIDE	253	5	135	522
CLINIQUE LA COSTIERE	666	173	131	253
CLINIQUE LA JAUBERTÉ	608	120	131	839
CLINIQUE LA LAURANNE	770	120	135	728
CLINIQUE LE VAL DESTRIELLES	578	120	135	770
CLINIQUE LEMERAUDÉ	395	85	8	578
CLINIQUE LES TROIS SOLIES	848	200	10	488
CLINIQUE MON REPOS	902	191	10	1 058
CLINIQUE PSYCHIATRIQUE DU GOLFE	119	191	10	1 093
CLINIQUE SAINT DIDIER	833	166	119	119
CLINIQUE SAINT FRANCOIS	424	131	2	999
CLINIQUE SAINT LUC	373	320	2	557
CLINIQUE SAINT MARTIN	607	212	2	373
CLINIQUE ST-ROCH MONTFLEURY	787	149	1	927
HÔPITAL D'INSTRUCTION DES ARMÉES LAVERAN	134	29	1	1 148
HÔPITAL D'INSTRUCTION DES ARMÉES SAINTE-ANNE	154	11	1	163
HÔPITAUX PÉDIATRIQUES NICE CHU LENVAL	2	5	1	165
KORIAN VAL DU FENOUILLET	155	73	7	7
MAISON DE CONVALESCENCE SPEC. VALEFLeur	197	20	248	248
MAISON DE CONVALESCENCE SPEC. LES 4 SAISONS	324	80	197	434
MAISON DE CONVALESCENCE ST-MICHEL	186	30	1	434
MAISON DESSANTE DE STE-MARTHÉ	241	1	1	186
MAISON DESSANTE LA GRANGEA	807	1	1	241
MAISON DESSANTE SAINT-PAUL	370	1	1	807
MAISON D'ENFANTS LE FUTUR ANTERIEUR	1	1	1	370
MEDIZUR	276	1	1	276
Total général	342 293	2 955	1 642	2 371
				1 521
				5 369
				24 583
				95 596
				3 224
				5 858
				485 412

ANNEXE 3

VOLET ADÉQUATION ACTIVITÉ ENFANT

Les formes d'activités correspondent à des modalités de prises des patients. Elles constituent une trame essentielle du nouveau mode de financement en ce sens que chacune renvoie à un tarif particulier. C'est pourquoi, il est important que les établissements respectent les formes d'activité pour lesquels vous les reconnaissiez. Dans le tableau ci joint, vous retrouverez par établissement et par forme d'activité le nombre de patients accueillis en 2018. Il vous appartient de vérifier que les formes d'activité utilisées correspondent bien à des activités reconnues et dans des volumes qui vous paraissent correspondre à la réalité de l'établissement. Nous vous remercions de nous signaler les anomalies constatées et de les signaler auprès des établissements afin qu'ils puissent corriger leurs pratiques de codage.

Si certains établissements vous paraissent absents à tort de la liste ci-dessous, merci aussi de nous l'indiquer en commentaire

Régions	temps plein	séjour thérapeutique	HAD soins à domicile	Pct Famillial	post curé	centre de crise	HJ	H nuit	Att Thera	Total général	commentaire
Auvergne-Rhône-Alpes	2 124	188	69		4	2 645	14	22		5 066	
CENTRE DE SANTÉ MENTALE MGEN					1		21			22	
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE DE L'AIN	115				73					188	
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ST CYR AU MONT D'OR	14	29			143					186	
CH ALPES ISÈRE	120		1		182	1				304	
CH ANNECY-GENEVOIS	9	6			51					66	
CH BOURGOIN JALLIEU	121				46					167	
CH DE ROANNE	3	13			23					39	
CH DE SAVOIE	66	15			96					177	
CH DROME-VIVARAS	74				80					154	
CH DU FOREZ					73					73	
CH HENRI MONDOR AURILLAC	52	13		3			108			176	
CH MONTLUCON	2	3		2			31			38	
CH MOULINS-YZEURE	73	12		28			123	1		237	
CH SAINT JEAN DE DIEU	83	7			216					306	
CH SAINTE-MARIE	94				141					235	
CH STE MARIE	76				120					196	
CH ST-FLOUR	3									3	
CH THIERS	1									1	
CH VICHY	5	19		5			42			71	
CHIC DU LE MAN	5	18			34					57	
CHS LE VINATIER	237	20		30			202	2		491	
CHU CLERMONT-FERRAND	145	33			135					313	
CHU GRENOBLE	65				77	2				144	
CHU SAINT ETIENNE	244				157					401	
CLINIQUE DE CHATILLON	3				4	2				9	
CLINIQUE DU GRESVAUDAN	130				74					204	
CLINIQUE MÉDICALE LE SERMAY	2				1					3	
CLINIQUE MÉDICALE MON REPOS	1									1	
CLINIQUE NEURO-PSYCHIATRIQUE MITS DU FOREZ	1									1	
CLINIQUE NOTRE DAME	2									2	
CLINIQUE NOUVELLE DES VALLEES	102				132					234	
CLINIQUE PSYCHIATRIQUE LYON-LUMIERE	2				1					3	
CLINIQUE REGINA	88				95					183	
CLINIQUE SAINT-VINCENT DE PAUL	102				9					111	
E.P.S.M. VALLEE D'ARVE	16				1					17	
ESMPI SITE BOURGOIN-JALLIEU	6				19					25	
ÉTABLISSEMENT MÉDICAL LA TEPPÉ	3									3	
HÔPITAL PRIVÉ MÈRE ENFANT NATECIA	23				41					64	
HÔPITAL SAINTE MARIE DE PRIVAS	20				125					145	
Maison de Santé VAUGNERAY	16									16	
Bourgogne-Franche-Comté	745	189		6	43	1 539	1	28		2 556	
ASSOCIATION HOSPITALIÈRE DE BOURGOGNE FRANCHE	126				174					300	
CH DE L'AGGLOMÉRATION DE NEVERS					41					41	
CH LES CHANAUX MACON					69					96	
CH ROBERT MOREVAT SEMUR EN AUXOIS	23	31			81	1				136	

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

CHR DE LILLE	136				95	128				359
CLINIQUE DU BOCAGE	12					2	1			12
CLINIQUE DU CAMPUS DURV	9				48	4				12
CLINIQUE DU CHATEAU LOOS	297				18					349
CLINIQUE DU LYVIRVAL	41									59
CLINIQUE LA MAISON FLEURIE	1									1
CLINIQUE LA ROSERAIE	11						1			12
CLINIQUE MAISON FLEURIE PARC MONCEAU	1									1
CLINIQUE MEDICO PSYCHOLOGIQUE	32				92					124
CLINIQUE SAINTE MONIQUE					3					3
EPSIM AGGLOMERATION LILLOISE LOMMELLET	165				12		82	1		260
EPSIM DES FLANDRES	22				4		91			117
EPSIM LILLE METROPOLE	119				7		32	68	4	236
EPSIM VAL DE LYS ARTOSIS	188						87			275
EPMSD DE L'ALSNE	171				2		200			382
HOPITAL SAINT VINCENT - SAINT ANTOINE	52						25			77
INSTITUT A CALMETTE CAMIERS	84						222	6		312
SAS CLINIQUE PSY DU LITTORAL	20								20	
Île-de-France	3 475	321	1	92	493	5 246	32			9 660
AP-HP	746					1 606				2 352
APPARTEMENT THERAPEUTIQUE LISLE	15									15
ASSOCIATION AURORE- HÔPITAL DE JOUR DUTOT		15					33			48
ASSOCIATION DE SANTÉ MENTALE DU XIIIÈME ARRON	10				3		81			94
C.M.P.A. NEUFMOUTIERS	107					183				290
CASH DE NANTERRE	9									9
CENTRE DE SANTÉ MENTALE DE RUEIL - MGEN	5									5
CENTRE DU PARC DE SAINT-CLOUD AVRAY	19					65				84
CENTRE INTERHOSPITALIER MAISON-BLANCHE	134				21		10	127		292
CENTRE JEAN MACÉ							47			47
CENTRE MARIE ABADIE	11						27			38
CENTRE MÉDICAL PÉDAGOGIQUE J ARNAUD BOUFFE	79						98			177
CENTRE PHYMONTIN		4					59			63
CH DE GONESSE	48						59			107
CH DE PLAISIR	18				29		224			271
CH DE ST DENIS		135					45			45
CH DE VERSAILLES						47				182
CH FRANCOIS QUESNAY MANTES LA JOLIE	2				1		7	23		47
CH LEON BINET PROVINS	8									8
CH LES MURETS	16									16
CH PAUL GUIRAUD	34						2			36
CH REINE DUBOS PONTOISE	66				14		113			193
CH ROBERT BALLANGER	41					15	46			102
CH ROGER PREVOT	14						22			36
CH SAINTE ANNE	225				9		11	84	1	330
CH SUD SEINE ET MARNE	28				8			93		129
CH SUD-FRANCIEN	33					1				34
CH THÉOPHILE ROUSSEL	163				8			202	4	377
CH VICTOR DUPOLY ARGENTEUIL	48					1		154		203
CHIC DE CRETEIL								87		87
CHIC DE MEUAN LES MUREAUX	64				16			21		101
CHIC DE POISSY ST-GERMAIN	23							17		40
CHIC DE PSYCHIATRIE DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCI	119				55		6	132	5	406
CHIC DE VILLENEUVE ST. GEORGES	4									4
CLINIQUE CHATEAU DU BEL AIR	106									106
CLINIQUE DE L'ISLE LE MOULIN	12									12

CLINIQUE D'ORGEMONT	3																		3
CLINIQUE DU CHATEAU DE GARCHES	17																		17
CLINIQUE DUPRÉ	96																		128
CLINIQUE D'YVELINE	5																		5
CLINIQUE JEANNE D'ARC ST MANDE	7																		7
CLINIQUE MÉDICO-UNIVERSITAIRE GEORGES HEUYER	41																		92
CLINIQUE PSYCHIATRIQUE DU PAYS DE SEINE	90																		113
CLINIQUE VILLA DES PAGES	47																		58
CLINIQUE VILLA MONTSOURIS	11																		11
EPS BARTHÉLEMY DURAND	24																		267
EPS VILLE-EVRARD	159																		389
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ ERASME	87																		107
ETB SANITÉ MENTALE DE PARIS - MGEN																			5
GH CARNELLE-PORTES DE LOISE	6																		41
GHÉM EAUBONNE MONTMORENCY SIMONE VEIL	52																		84
GRAND HÔPITAL DE L'EST FRANÇAISE	98																		188
GROUPEMENT HOSPITALIER NORD ESSONNE	56																		127
GRPE HOSPITALIER DU SUD ILE DE FRANCE	31																		90
HDI ANDRÉ BOULLOCHÉ	32																		72
HDI ARIS JOLY EN IOSAS																			51
HDI ATELIER THERAPEUTIQUE ELAN RETROUVE	12																		43
HDI CENTRE SERGE LEBOVICI																			52
HDI DE FOISSY																			34
HDI DE SALNEUVIE	10																		40
HDI ETIENNE MARCEL																			58
HDI G. VACOLA	3																		15
HDI GOMBBAULT DARNNAUD	9																		46
HDI GRANGE BATELIERE																			87
HDI L'ENVOL																			26
HDI POUR ADOLESCENT CEREP-MONTSOURIS																			35
HDI POUR ENFANTS																			25
HDI POUR ENFANTS - CHEVILLY	10																		42
HDI POUR ENFANTS-BONNEUIL	9																		31
HOPITAL DE JOUR LES LIERRES	14																		62
HOPITAL DE JOUR L'ETINCELLE																			27
HOPITAL FOCH	4																		4
INSTITUT MGEN DE LA VERRIERE	182																		224
INSTITUT MUTUALISTE MONTSOURIS	84																		252
INSTITUT PAUL SAGOND	1																		36
LES HOPITAUX DE SAINT-MAURICE	25																		225
MAISON DE SANTÉ D'EPINAY LE NOBLE AGE	8																		9
MAISON DE SANTÉ DE BELLEVUE	11																		11
MAISON DE SANTÉ NOGENT SUR MARNE	5																		5
RELAI JEUNES DE SEVRES																			26
UNITÉ ACCUEIL PSYCHOTHÉRAPIE FAMILIALE																			4
La Réunion	200	54	8	33	313	9	302	919	9	302	9								
CHR RÉUNION	73	31																	514
CLINIQUE LES FLAMBOYANTS	25																		29
CLINIQUE PSYCHOTHÉRAPIQUE DU SUD	27																		28
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ MENTALE DE LA R	75																		348
Martinique	44	38	8	8	35	35	35	125	125										
CH DE COLSON	26	38	8																107
CHU DE MARTINIQUE	18																		18
Normandie	947	97	87	87	165	1041	2	2339	2										
CENTRE PSYCHOTHÉRAPIQUE DE L'ORNE - ALÉNCON	48																		72

CH AUNAY-BAYEUX - CENTRE HOSPITALIER	52	11			59			122
CH DE DIEPPE	46		7		25			78
CH DE VIRE	3				141			3
CH DU HAVRE	178				1			319
CH FLEURS	1							2
CHS DE PONTORSON	6				60			66
CHS DU ROUVRAY	314	40	56		142	155		552
CHS NAVARRE-EUREUX	59	13	23		51	103		364
CHU CÔTE DE NACRE CAEN	71							225
CHU ROUEN	57							57
CLINIQUE DES PORTES DE L'EURE	26				6			32
ETAT PUBLIC DE SANITÉ MENTALE CAEN	72	33			133	1		239
FONDATION BON SAUVEUR DE LA MANCHE	14		1		175	1		191
HÔPITAL PRIVÉ DE JOUR MGDN					17			17
Nouvelle-Aquitaine	1 775	286	27	67	23	391	4 321	82
CH BRIVE	1					54		
CH CAMILLE CLAUDEL	114		7		40	333	1	
CH CHARLES PERRENS	179	10	27	17	227	268		495
CH COEUR DE CORRÈZE	1							728
CH CÔTE BASQUE	76	12			10	107		
CH DAX	2				32			34
CH DE CADILLAC	46		8		151			205
CH DE JONZAC	7				112	1		120
CH DE LIBOURNE	61	9	16		118			204
CH DE MONT DE MARSAN	62				146			208
CH DE NIORT	106				231			337
CH DE SAINTES	4		1		281			286
CH DES PYRÉNÉES	134	12			114	317	1	578
CH ESQUIROL	176				228			404
CH HENRI LABORIT	159	63	18		397		5	642
CH JEAN LECLAIR	5							5
CH LA CANDELIE	150	43			210	1	1	405
CH MONTPON	99	17			131			247
CH NORD DEUX-SÈVRES	13	52			148			213
CH PERIGUEUX	5				31			36
CH SAINT-VAURY	4	20			90			114
CH DE BORDEAUX	52				62			114
CLINIQUE BEAU SITE					27			27
CLINIQUE BETHANIE					46			46
CLINIQUE CHATEAU CARADOC	3				155			158
CLINIQUE JEAN SARAILH	106				91			197
CLINIQUE MIRAMBEAU	1						1	1
ETAP				23				23
FONDATION JOHN BOST	2				1			3
FOYER DE POST CURE MONTALIER	6							6
GROUPEMENT HOSPITALIER DE LA ROCHELLE-RE-AU	200	48			271	48		567
HDI DU PARC					152	31		183
HDI LES PLATANES					89			89
HDI OISEAU-LYRE					42			42
MAISON DE SANTÉ ANOUSTE	1							1
Océanie	1 813	236	5	41	210	4 355	32	124
A.S.M.		7				83		
ASSOCIATION ESCALIÈRES						32		166
CENTRE DE GUIDANCE INFANTILE							32	
CENTRE DE POST CURE DU PEYRON						173		173
						2		2

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

CENTRE DE PROTECTION INFANTILE DE MONTAURY		9		29		38
CH ALÈS	5	15		43		63
CH ARRIÈGE COUSERANS	74	8		29		111
CH BÉZIERS	10		1	41	46	98
CH DU MILLAU	13	41		26		80
CH DU GERS	56			50	11	117
CH F. TOSQUELLES DE ST ALBAN	51	24		125	1	201
CH GÉRARD MARCHANT	70	37		110	208	425
CH LANNAMEZAN	101	18	4	110		233
CH LAVAUR	97	44		90	120	351
CH MONTAUBAN	76	22	5	97		200
CH MARBONNE	11		1	104		115
CH RODEZ	72			175	1	248
CH SAINTE-MARIE	37			2		39
CHR TOULOUSE	62			369	1	432
CHS DE LEYME	83			97	2	183
CHS DE THIUR	122		1	58	208	389
CHS PIERRE JAMET	77			140	17	234
CHS LE MAS CARBIERON	45	8		94		147
CHU MONTPELLIER	253		18	1632	2	1905
CH NIMES	153			165	1	319
CLINIQUE BELLE RIVE	1			2		3
CLINIQUE CASTELVIEL	11			5		16
CLINIQUE DAUFRERY	2					2
CLINIQUE DE MIREMONT	1					1
CLINIQUE DU CHATEAU DE SEYSES	1					1
CLINIQUE DU ROUSSILLON				91		91
CLINIQUE LA JARONDE	101					101
CLINIQUE LES SOPHRONIAS		1				2
CLINIQUE PSYCHIATRIQUE LAMPRE	2					2
CLINIQUE STELLA	28					28
LES HÔPITAUX DU BASSIN DE THAU	2	20		70		92
SA CLINIQUE MARGINY	106			54		160
SARL CLINIQUE D'ENBATS	7					7
SARL SE CLINIQUE DU DOCTEUR BÉCQ	6			4		10
Pays de la Loire		1 248	89	46	76	25 2 640 22 4 146
CENTRE DE POST CURE PSYCHIATRIQUE				76	90	166
CESAIME CHS ST GENIÈS SUR LOIRE	251		1		307	566
CH CHOLET	16				131	147
CH GÉORGES DAUMEZON	151	8	30		349	552
CH Laval	114				100	214
CH NORD-MAYENNE	6				5	11
CH SAUMUR	8				54	62
CH ST-NAZAIRE	15	10		25	94	144
CHIC DU HAUT-ANIQU	8				3	11
CHIC LOIRE VENDÉE OCEAN	2					2
CHS BLAIN	43	2			88	133
CHS GÉORGES MAZUREILLE	189	69	9		691	958
CHU DE NANTES	280				680	960
EP DE SANTÉ MENTALE DE LA SARTHE	118		6		48	173
INSTITUT PSYCHOTHERAPIQUE LE PIN EN MAUGES	46					46
POLE SANITÉ SUD SITE CMCM	1					1
Provence-Alpes-Côte d'Azur		1 432	164	9	283 2 208 4	4 100
AP-HM	105			69	400	574
CH ANTIBES-JUAN LES PINS	7				24	31

CH BUECH DURANCE		110	32			181			323
CH D'ARLES		27				28			55
CH DE BRIANCON		5				1	25		5
CH DE CANNES		8	8						42
CH DE DRAGUIGNAN		2							2
CH DE MARTIGUES		5	4				17		26
CH DIGNE		15					142		157
CH FREJUS		62					152		214
CH TOULON		157	28				92		277
CHS EDOUARD TOULOUSE		8	10			103	115		236
CHS MONTFAVET		130	45			85	274		539
CHS MONTPELLIR		74	25			14	101		217
CHS PIERREFEU		28	6				76		111
CHS SAINTE MARIE NICE		66					1		67
CHS VALVERT		12	6				11	89	118
CHU DE NICE		3							3
CLINIQUE DE L'ESCALE		175					112	4	291
CLINIQUE DES TROIS CYPRES		129							129
CLINIQUE LA BASTIDE		3							3
CLINIQUE LA COSTIÈRE		3					1		4
CLINIQUE LE VAL D'ESTREUILLES		1							1
CLINIQUE SAINT MARTIN		1							1
CLINIQUE ST-ROCH MONTEFLEURY		1							1
HDI LA CIOTAT							24		24
HDI LE RELAIS		38					77		115
HDI PLOMBières							22		22
HOPITAL D'INSTRUCTION DES ARMÉES LAVERAN		3							3
HOPITAUX PEDIATRIQUES NICE CHU LENVAL		160					255		415
KORIAN VAL DU FENOUILLET		3							3
MAISON DE SANTÉ SAINT-PAUL		3							3
MAISON D'ENFANTS LE FUTUR ANTERIEUR		88							88
Total général		19 173	2 246	84	639	99	1 919	32 856	361
									1 400
									58 783

ANNEXE 4

VOLET NOUVELLES AUTORISATIONS

A la fin de l'année 2019, les ARS nous avaient fait remonter les capacités hospitalières autorisées au cours des deux derniers exercices et non encore mises en œuvre (2021 et 2022).

Le premier tableau ci-dessous (tableau 1) retrace et consolide par région les remontées réalisées pour le secteur sous OQN.

Le ministère doit anticiper le financement dotation populationnelle et dotation file active voire activités spécifiques pour les années 2021, 2022 et peut être 2023.

C'est pourquoi, pour chacune des régions concernées, le tableau 2 est à compléter avec précision.

Si certaines régions avaient omis l'année dernière de remonter des données, elles peuvent aussi utiliser le tableau 2.

Enfin, des ouvertures d'activité, prévues pour 2020, ont pu être retardées en raison de la crise sanitaire. Si c'est le cas dans votre région, merci d'utiliser le tableau 3

Tableau 1
Capacités autorisées (en journées prévisionnelles)

Région	HC	HJ	Appart thérapeutiques	HC enfants	HC	HJ	Appart thérapeutiques	HC enfants	HJ	Enfants	Date prévisionnelle d'ouverture (mois en chiffre/année)
Bretagne	12	6									juin 21 et avril 22
Auvergne Rhône Alpes	55	108	20	31	18 433	39 353	4 380	2 031	6 205	11 260	fin 2021 et 01/04/2021
Bourgogne Franche Comté	20										
Centre Val de Loire	20										01/01/2021
Grand Est	307	132	10	22	169 040	39 562	12 000	3 467	7 577	fev 2020 à juil 2021	
La réunion	76	30			27 000						
Nouvelle Aquitaine		15					5 475				2023
Occitanie	222										régularisation SSR vers PSY
PACA		73									mars 20 à janv 22
Total	660	410	6	30	53	154 473	131 712	2 031	9 672	18 837	

Tableau 2

Région	Établissement	Nature de l'autorisation	Date de la décision	Capacités autorisées (nb de lits ou places)	Capacités en journées annuelles	DMT	Date prévisionnelle d'ouverture (mois en chiffre/année)	montant prévisionnel du CA	Commentaire
exemple	clinique des malades de l'été	HJ	01/09/2018	12	3000	230	01/01/2021		

le résultat peut résulter de l'accord tarifaire passé avec le promoteur ou si ce n'est pas le cas de la multiplication du tarif moyen régional pour cette activité et du nombre de journées prévisionnelles. Si la case est vide, la valorisation sera basée sur le prix moyen national de la DMT considérée

Tableau 3

Région	Établissement	Nature de l'autorisation	Date prévisionnelle d'ouverture	Capacités autorisées (nb de lits ou places)	Capacités en journées annuelles	tarif applicable	Nombre de journées perdues	montant prévisionnel du CA perdu	Commentaire
exemple	clinique des idées noires	HJ	01/03/2020	01/09/2020	12	4380			

nb de journées mensuelles perdues liées au décalage de l'ouverture
tarif**nb de journées perdues